



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JUIN 2021**

(Convocation du 18 juin 2021)

PRÉSENT(E)S : Julie BEAUPOUX, Bénédicte BOURDEREAU, Arnaud DEMUTH, Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Amélie LACOMBE, Danielle LAVAU, Vincent MARTIN, Lucie MINOT, Eddy PICAUD, Vincent POHIN, Philippe PLAT, Odile ROCHARD, Jacky SURREAU.

ABSENTE REPRÉSENTÉE : Mélanie COSTE.

Les votes porteront sur 15 voix.

PUBLIC : 0 (Covid-19 : maximum autorisé 10).

DOCUMENTS FOURNIS : Convocation – Instances GPCU – Représentants Communaux aux Commissions actuelles.

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patrice DEMUTH.

Ouverture de la séance à 18h 42.

2. APPROBATION du PV du Conseils du 27 mai 2021: Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. DÉLIBÉRATIONS

3.1 : Régularisation de la situation de la croix du Calvaire située sur un terrain privé (M. FAIDEAU).

- Par lettre adressée à la Mairie, la propriétaire souhaite régler le projet d'achat du terrain avant que n'intervienne le géomètre pour le bornage.

Les dimensions du terrain rétrocédé et le prix au m² demandés par la propriétaire ne convenant pas au Conseil, une contre proposition lui sera envoyée. Cette contre proposition tiendra compte d'un prix au m² de 20 € et également d'un engagement de la Commune à clôturer cette parcelle, d'environ 35 m², sur les 2 côtés du terrain privé avec des potelets en fer et un grillage neufs.

Chacun ayant pu s'exprimer sur cette affaire, il en résulte un vote de 9 voix pour et 6 abstentions.

4. QUESTIONS DIVERSES :

4.1 : Avancement des travaux de rénovation de la toiture de l'église (M. DEMUTH).

- Les travaux restauration de la couverture de l'église ont été terminés le 23 juin.
- Le coût total s'élève à 31 657.74 € T.T.C.
- Les traitements pour démoussage des toitures tuile des ateliers, de l'ancienne poste et de l'ancien presbytère ont été réalisés en FW 24 pour un montant de 4 173.00 € T.T.C.

4.2 : Renouvellement du contrat d'un agent administratif (M. FAIDEAU).

- Ce contrat sera renouvelé jusqu'en décembre, le temps de monter un dossier de titularisation dans le cadre de l'article 38 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions des décrets postérieurs modificatifs qui ont suivi.

4.3 : Proposition faite par M. le Maire de la Chapelle Moulière afin d'organiser entre les Communes de Lavoux, Liniers et la Chapelle Moulière le festival « LALILA » à l'été 2022 (Mme BEAUPOUX).

- Présentation de cet avant projet par Mme Julie BEAUPOUX pour un festival pouvant se dérouler sur 1 ou 2 journées sur un budget qui reste à estimer.
Suivant les discussions et les avis, ce projet bien qu'intéressant, en contribuant à rompre l'isolement des petites municipalités, méritera d'être travaillé après l'approbation des Communes intéressées et, espérons-le, avec le soutien de GPCU.

Fin 19h 50

Durée du Conseil 1h 08

Patrice DEMUTH – adjoint Groupe 2

Le 29 juin 2021